



ENVIE D'UNE
ASSURANCE-VIE
QUI VOUS RESSEMBLE ?

ÉPARGNE | **CLER**
ASSURANCE-VIE



AGIPI POUR VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

AGIPI est votre association pour la retraite, l'épargne, la prévoyance et la santé.

Acteur de la protection sociale et de l'épargne, AGIPI propose des solutions qui répondent aux besoins essentiels de la vie :

protection de la famille, de l'activité professionnelle, du patrimoine et des emprunts et préparation de la retraite.

AGIPI a été créée il y a plus de 40 ans par des professionnels de santé, des libéraux, des artisans-commerçants regroupés autour d'un besoin de prévoyance.

Aujourd'hui, plus de 580 000 adhérents font confiance à AGIPI.

Depuis sa création, AGIPI est partenaire d'AXA. Un partenariat historique et exclusif qui apporte la garantie financière de l'un des plus grands groupes d'assurance au monde.

Être adhérent à AGIPI*, c'est agir ensemble et bénéficier de :

- L'innovation**
 AGIPI vous donne accès à des contrats qui évoluent et intègrent les dernières nouveautés en matière de garanties et de services.
- La proximité et l'écoute**
 Les instances de l'association représentent vos intérêts et vous garantissent l'équité de services, que vous soyez anciens ou nouveaux adhérents. Vous participez au temps fort de l'association, son assemblée générale annuelle, et prenez part aux décisions importantes. Vous pouvez vous appuyer sur l'expertise des agents AXA, des collaborateurs de l'association AGIPI et du centre de gestion dédié ADIS. Vous prenez part aux enquêtes réalisées pour identifier vos besoins.
- La transparence de l'information**
 Vous disposez sur agipi.com d'un espace adhérent personnel et sécurisé pour consulter le détail de vos contrats. Vous suivez l'actualité de l'épargne, de la retraite, de la prévoyance et de la santé, l'évolution des marchés financiers et la vie de l'association avec le magazine *AGIPI références*, la newsletter *agipi.infos* et les blogs thématiques.

AGIPI, c'est aussi :

- L'accompagnement des indépendants et des entrepreneurs**
 Sur agipi.com, vous disposez de l'*Espace Entrepreneurs* avec une veille réglementaire et des conseils ciblés. Sur le site du laboratoire AGIPI des indépendants et entrepreneurs, vous disposez des études de la chaire AGIPI-KEDGE et du Baromètre AGIPI-OpinionWay de la prise de risque des entrepreneurs et indépendants.
- L'engagement pour un monde durable**
 AGIPI a été le 1^{er} acteur à lancer l'option ESG (environnement, social et gouvernance) en gestion pilotée épargne retraite et propose à ses adhérents d'investir dans l'économie réelle avec l'euro-croissance, l'unité de compte solidaire Agipi Régions Solidaire, et dans des fonds ISR (Investissement Socialement Responsable). AGIPI a lancé *Génération Entrepreneurs Prix AGIPI pour un monde durable* pour récompenser les entrepreneurs qui développent des projets innovants au service d'une croissance responsable. Les collaborateurs d'AGIPI et du centre de gestion ADIS s'engagent au quotidien en réduisant leur impact environnemental.
- L'aide au bien-être et à la qualité de vie**
 Dans l'espace *Zen au travail* sur agipi.com, vous accédez à des exercices et conseils pour développer votre mieux-être au travail. Le Fonds de Dotation AGIPI intervient pour améliorer le confort des personnes malades ou fragilisées.

Quelques chiffres au 31.12.2019



44 ans
d'expertise



580 000
adhérents



772 000
adhésions



9
contrats
CLER, Agipi Santé, ARC, CAP
(dont CAP Entrepreneur), CLEF, FAR,
FAR PER, PAIR, Agipi Avenir Enfant



18,8 MD€
d'épargne
confiée en gestion
d'assurance-vie
et retraite

* Cotisation annuelle à l'association : 15 euros.

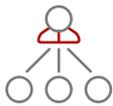
AVEC L'ASSURANCE-VIE, VOUS FAITES LE BON CHOIX

L'assurance-vie est le placement préféré des Français. Vous vous constituez une épargne et vous la faites fructifier. C'est un ensemble de solutions conçues pour vous permettre de réaliser vos projets professionnels, immobiliers ou familiaux, de préparer votre retraite ou encore de transmettre votre patrimoine. Elle offre pour tout cela de nombreux avantages* :



Une gestion souple

- **Vous décidez du montant, du mode et de la périodicité des versements**, occasionnels ou réguliers. Il suffit de respecter les minima requis indiqués dans la notice du contrat.
- **Vous pouvez changer de type de gestion** ou réorienter votre épargne à tout moment.
- **Votre capital est disponible à tout moment**, pour partie ou en totalité, en effectuant un rachat partiel ou total*.



Une transmission plus simple

Vous désignez librement vos bénéficiaires :

- **Le conjoint survivant**, le partenaire pacsé, et, sous certaines conditions, les frères et sœurs domiciliés chez le défunt bénéficient d'une exonération de taxes.
- **Pour les autres bénéficiaires désignés**, la fiscalité appliquée au capital qui leur est reversé dépend de l'âge auquel vous avez effectué les versements.

Les produits compris dans les capitaux décès sont soumis aux prélèvements sociaux.



Le choix de la sécurité et de la performance

- Votre épargne peut être sécurisée sur le **fonds en euros**. Elle est alors revalorisée chaque année grâce aux intérêts financiers attribués.
- Dans un environnement de taux bas, profitez de l'**euro-croissance**, un support d'investissement de nouvelle génération, entre fonds en euros et supports en unités de compte. Vos versements sont garantis uniquement à l'échéance que vous choisissez (minimum 10 ans). En contrepartie, une partie des versements est utilisée sur des actifs plus risqués, offrant à l'échéance une perspective de rendement supérieure à celle du fonds en euros.

À noter :

- Il existe un risque de perte en capital avant l'échéance de la garantie.
- Un rachat partiel diminue proportionnellement la garantie.
- Un rachat total met fin à la garantie.
- Pour diversifier votre épargne et rechercher plus de performance, vous pouvez en placer une partie sur des supports en **unités de compte**, investis sur différents marchés (actions, obligations, immobiliers) et zones géographiques (France, Europe, Monde, Émergents...). À noter : l'investissement sur les supports en **unités de compte**, qui suivent les évolutions des marchés financiers, présente un risque de perte en capital.



Un cadre fiscal favorable

- **Pendant votre phase d'épargne** : en l'absence de rachat, les plus-values réalisées sont soumises aux prélèvements sociaux, mais totalement exonérées d'impôt sur le revenu pendant toute la durée de votre adhésion.
- **En cas de rachat** : l'imposition sur les revenus est calculée sur les seuls produits réalisés et non sur l'épargne rachetée.
- **En cas de rente** : la rente viagère est partiellement exonérée d'impôt sur le revenu en fonction de votre âge lors de sa mise en service.

**UN CONTRAT RÉCOMPENSÉ
GAGE DE QUALITÉ !**

**En choisissant le CLER,
vous bénéficiez d'un contrat reconnu
par la profession et récompensé
pour sa qualité.**

Le CLER a reçu le Label d'Excellence Catégorie assurance-vie 2018 et 2019 (Les Dossiers de l'Épargne), le Label Sélection Premium « Épargne Patrimoniale » 2019-2020 (Good Value for Money), le Trophée d'Or de l'assurance-vie 2018 et 2019 Catégorie vie des associations (Le Revenu), l'Oscar du meilleur service aux assurés 2019 et l'Oscar du meilleur contrat d'assurance-vie proposé par une association 2018 (Gestion de Fortune).

* Selon la législation en vigueur à la date d'édition du document.

OPTEZ POUR LE MODE DE GESTION QUI VOUS RESSEMBLE !

Choisissez la solution qui répond au mieux à votre objectif d'investissement et à votre sensibilité au risque.

EXPERTISE

CLÉS
EN MAIN

GESTION PILOTÉE

FAIRE APPEL
À UN EXPERT

**Vous bénéficiez de l'expertise
d'un professionnel**

Accès à l'intégralité
des 70 supports d'investissement
AGIPI

2 supports garantis
Fonds en euros
ou euro-croissance

4 profils d'investissement

Sécurisation des plus-values

Reporting mensuel
de la performance et
de la stratégie de gestion

Garantie plancher en cas de décès

CONVENTION AVENIR

DYNAMISER

**avec les unités de compte
Actions**

2 supports garantis
Fonds en euros
ou euro-croissance

4 profils d'investissement

Sécurisation des plus-values

**Profils de risque
des unités de compte**
de 5 à 6 sur 7

**Garantie plancher
en cas de décès**

CONVENTION PATRIMOINE

FAIRE FRUCTIFIER
ET PRÉSERVER

**avec les unités de compte
Diversifiées**

2 supports garantis
Fonds en euros
ou euro-croissance

4 profils d'investissement

Sécurisation des plus-values

**Profils de risque
des unités de compte**
4 sur 7

**Garantie plancher
en cas de décès**

Le "PLUS"

L'option ESG en gestion pilotée

En choisissant cette option vous privilégiez le financement des entreprises qui prennent en compte les pratiques ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans leur stratégie. Vous bénéficiez des avantages de la gestion pilotée tout en favorisant des entreprises performantes, au service du développement durable avec des pratiques respectueuses de l'environnement et de la société.

Investissez selon votre profil

Votre conseiller vous propose une offre adaptée à vos attentes et qui respecte votre profil de risque.



PRUDENT

Vous recherchez le rendement en donnant la priorité à la protection de votre épargne.



ÉQUILIBRÉ

Vous conciliez le rendement et la protection de votre épargne.



DYNAMIQUE

Vous souhaitez dynamiser votre épargne pour améliorer vos perspectives de rendement.



OFFENSIF

Vous souhaitez optimiser la performance de votre épargne.

AUTONOMIE

CONVENTION PERSONNALISÉE

DIVERSIFIER

avec les unités de compte
de votre choix
parmi la liste des supports
accessibles avec cette gestion

2 supports garantis

Fonds en euros
et/ou euro-croissance

Liberté de choisir
vos unités de compte
(de 20 à 100 %)

Sécurisation des plus-values



Profils de risque
des unités de compte
de 2 à 7

Garantie plancher en cas de décès

GESTION LIBRE

CHOISIR VOTRE
RÉPARTITION

Fonds en euros
et unités de compte AGIPI
sauf Agipi Innovation

Pas de sécurisation
des plus-values
ni de garantie plancher

Garantie plancher en cas de décès

Le capital assuré est au moins égal
au cumul des versements effectués,
nets de frais, majorés des intérêts
générés sur le Fonds en euros.

**Vous souhaitez diversifier
davantage votre épargne ?
AGIPI vous propose 2 unités
de compte spécifiques :**



Agipi Régions Solidaire

SICAV diversifiée
investie dans des PME
et ETI françaises à forte
implication régionale
(actions et obligations).



AXA Selectiv' Immo

OPCI principalement
investi dans l'immobilier
physique européen.

Bénéficiez de la meilleure gestion pour votre épargne

- **FONDS Agipi**
Fonds en euros garanti.
- **FONDS Agipi Euro Croissance**
Fonds garanti à horizon
de placement donné
(10 ans minimum).
- **Unités de compte**
Gérées par les plus grandes
sociétés de gestion (JPMorgan,
BFT...), les unités de compte sont
des fonds non-garantis qui
présentent des perspectives
de rendement élevé¹. Elles sont
majoritairement investies dans
des parts d'entreprises (actions),
dans des titres de dette d'État ou
d'entreprises (obligations).

Avec la gestion pilotée, vous avez tout !

Toutes les solutions et options
s'ouvrent à vous et vous bénéficiez
en prime de l'accompagnement d'un
expert. Vous confiez un mandat pour
effectuer en votre nom et pour votre
compte tout choix d'investissement
et de réorientation de l'épargne
entre les différents supports
d'investissement en unités de
compte.

Le mandataire s'appuie sur la
compétence d'Architas France².

Gestion pilotée, une offre enrichie

- **70 unités de compte** à travers
le monde et sur toutes les classes
d'actifs sont à la disposition
de votre expert.
- **L'option ESG** est disponible pour
investir de façon responsable.

¹ L'investissement sur les supports en unités de compte, qui suivent les évolutions
des marchés financiers, présente un risque de perte en capital.

Pour l'investissement en euro-croissance, il existe un risque de perte en capital avant
l'échéance de la garantie.

² Créée en 2008, la société de gestion Architas France, spécialisée dans la multi-gestion,
appartient au groupe AXA. Architas France dispose d'une équipe de recherche dédiée à
l'étude des fonds et à la gestion de portefeuille.

CLER, LE CONTRAT DE CONVICTIONS ET D'INNOVATIONS

Avec AGIPI, pionnier de l'épargne durable,
constituez-vous une assurance-vie plus responsable, plus verte et plus solidaire.

LE CONTRAT CLER EN QUELQUES DATES

- 1985** Création du contrat
- 1995** Ouverture aux unités de compte
- 1997** Création des conventions de gestion
- 2007** Ouverture à l'architecture ouverte
- 2015** Lancement de la gestion pilotée
- 2017** Lancement de l'euro-croissance
Ouverture de l'option ESG
Création de l'unité de compte Agipi Régions

Avec AGIPI, vous investissez responsable

Avec la gestion pilotée ESG, vous investissez dans le monde entier, dans des entreprises de tous secteurs, ayant les meilleures pratiques en matière :

- **d'environnement** : gestion des déchets, réduction des émissions de gaz à effet de serre, prévention des risques environnementaux ;
- **de social** : prévention des accidents, formation du personnel, respect du droit des employés, dialogue social ;
- **de gouvernance** : indépendance du conseil d'administration, indépendance des comités d'audits, droit des actionnaires.

Avec AGIPI vous avez également accès à 36 unités de compte labellisées ISR (investissement socialement responsable), trois unités de compte Greenfin, label d'État qui remplace le label Teec, et deux UC Febelfin (norme belge de qualité pour les produits financiers durables).

Avec AGIPI, vous donnez du sens à votre épargne

Agipi Régions Solidaire est une unité de compte solidaire qui privilégie l'investissement régional en France dans des PME, ETI et aussi dans des ESUS (entreprises solidaires d'utilité sociale) dont l'objectif principal est :

- le soutien à des publics vulnérables,
- la cohésion territoriale,
- le développement durable.

Elle participe ainsi à la richesse du tissu économique de proximité.

Disponible en tant que support spécifique, Agipi Régions Solidaire vous permet de dynamiser votre épargne sur le long terme grâce au potentiel de croissance d'entreprises de taille intermédiaire.

Vous contribuez ainsi au développement économique local à travers le financement d'entreprises ayant une présence régionale¹.

NOUVEAU !

Avec Agipi Régions Solidaire, investissez près de chez vous. Visitez la France autrement en parcourant notre carte interactive qui présente les entreprises dans lesquelles Agipi Régions Solidaire investit. Rendez-vous sur agipi.com/carte-agipi-regions



¹ L'investissement sur les supports en unités de compte présente un risque de perte en capital. Pour tous les supports en unités de compte, l'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte, et non sur leur valeur, sujette à des fluctuations à la hausse et à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.

DES SERVICES SUR MESURE POUR VOTRE ASSURANCE-VIE

Sur agipi.com, dans votre espace sécurisé,
bénéficiez des derniers services et gagnez du temps dans vos démarches.

ZOOM SUR VOTRE ESPACE ADHÉRENT sur agipi.com

- 7/7** Accédez au détail de toutes vos adhésions AGIPI.
- Téléchargez vos justificatifs fiscaux et attestations de versements pour établir vos déclarations.
- Consultez votre clause bénéficiaire et demandez sa modification si votre situation a évolué.

- Suivez chaque mois l'analyse des marchés pour la **gestion pilotée**.
- Retrouvez les **coordonnées de votre conseiller AXA**.
- Accédez directement à notre **programme de parrainage**.
- Retrouvez 3 fois par an votre **magazine AGIPI références**.

Actualités des marchés financiers

Nos experts analysent les marchés et leur évolution pour que vous restiez informés de l'actualité financière.

- **Paroles de gérants**
Au sein des contrats d'épargne et de retraite, AGIPI propose une grande variété d'unités de compte. Faites connaissance avec les gérants de vos supports d'investissement dans une série de vidéos. Rendez-vous sur notre chaîne YouTube : youtube.com/c/AGIPI-la-chaine
- **La revue des marchés**
Chaque année dans votre magazine *AGIPI références*, les performances des supports d'investissements AGIPI sont commentées par des experts.



DES FRAIS DE GESTION CLAIREMENT ANNONCÉS

- **Frais de dossier** : 30 euros maximum.
- **Frais sur versement** : 4,85 % maximum.
- **Frais de réorientation** : 0,80 % maximum.
- **Frais de changement de gestion** : 0,80 % maximum.
- **Frais de gestion en gestion pilotée** : 1,60 %, dont 0,60 % de frais de mandat.
- **Frais annuels de gestion** :
 - FONDS Agipi en euros : taux annuel de 0,75 %, dont 0,15 % de frais mutualisés de gestion administrative.
 - FONDS Agipi Euro Croissance : 0,70 % de frais fixe majorés de 10 % de la performance financière.
 - Supports en unités de compte : 1 % annuel maximum (taux annuel maximum de 1,50 % pour AXA Selectiv' Immo), plus frais supportés par chaque support et indiqués dans le document « Notice de présentation des SICAV et du FCPR des contrats AGIPI ».

Tous les frais sont indiqués dans la notice de contrat.

Retrouvez-nous sur **agipi.com**

- **Votre espace adhérent**

Cet espace personnel sécurisé vous permet de consulter vos contrats et de bénéficier de services exclusifs.

- **Notre Chatbot Agipito**

Notre robot répond à vos questions sur la protection sociale et l'épargne retraite.

Informez-vous avec

- **prevoyance-agipi.com**
- **assurancevie-agipi.com**
- **retraite-agipi.com**
- **laboratoire-agipi.com**
- **agipi-fonddotation.org**
- **prixagipi-monedurable.agipi.com**

Suivez notre actualité sur

- **YouTube** : [youtube.com/c/AGIPI-la-chaine](https://www.youtube.com/c/AGIPI-la-chaine)

Découvrez nos vidéos pédagogiques et les analyses des marchés financiers.

- **LinkedIn**

Suivez, commentez, partagez la vie et l'actualité de l'association.

Votre conseiller AXA vous accompagne au quotidien et dans la durée.



Assureur du contrat



AXA France Vie

S.A. au capital de 487 725 073,50 €
310 499 959 RCS Nanterre

AXA Assurances Vie Mutuelle

Société d'Assurance Mutuelle sur la vie
et de capitalisation à cotisations fixes
Siren 353 457 245

Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche -
92727 Nanterre Cedex

Entreprises régies par le Code des assurances

Centre de gestion des contrats d'assurance AGIPI

ADIS

Siège social

12 avenue Pierre Mendès France -
CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex
Tél. 03 90 23 90 00

Société anonyme de courtage d'assurances
au capital de 480 000 €
Filiale d'AXA France Vie

306 843 731 RCS Strasbourg
Orias 07 029 368

Association souscriptrice du contrat



Siège social

12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 -
67312 Schiltigheim Cedex - Tél. 03 90 23 90 00

Bureau parisien

52 rue de la Victoire - 75009 Paris
Tél. 01 40 08 93 00

Registre des Associations du tribunal
d'instance de Schiltigheim -
volume 21 - n° 1049

Siren 307 146 308